



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 19 mai 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier
terminé le 30 septembre 2020**

Notre dossier : 312-00948

Dossier Régie : R-4136-2020

Chère consœur,

Par la présente, Énergir prend acte de votre correspondance datée du 14 mai 2021 (A-0019) par laquelle la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») convoque Énergir à une audience le 2 juin 2021 dans le dossier mentionné en objet.

Afin de bien cerner les enjeux en l'espèce et de lui permettre d'orienter son analyse en conséquence, Énergir souhaiterait obtenir une précision quant à l'objet de ladite audience. En effet, on peut lire à la correspondance que « [I]ors de cette audience, la Régie traitera de la demande d'ordonnance de traitement confidentiel des pièces visées par la déclaration sous serment (pièce B-0014) ». Cependant, la déclaration sous serment en question porte entre autres sur les **pièces Énergir-41, Document 1 (B-0138) à Énergir-51, Document 1 (B-0148)** qui n'ont fait l'objet d'aucun questionnement de la part de la Régie dans le présent dossier et qui ont été traitées confidentiellement dans leur intégralité au cours des derniers dossiers relatifs au rapport annuel. Énergir en prend entre autres pour preuve les ordonnances rendues par la Régie dans le cadre des dossiers relatifs aux rapports annuels de 2015 à 2019 à l'égard de ces mêmes pièces :

- Rapport annuel 2019 (R-4114-2019) : Décision D-2020-097, paragr. 329;
- Rapport annuel 2018 (R-4079-2018) : Décision D-2019-124, paragr. 303;
- Rapport annuel 2017 (R-4024-2017) : Décision D-2018-096, paragr. 242;
- Rapport annuel 2016 (R-3992-2016) : Décision D-2017-073, paragr. 180;
- Rapport annuel 2015 (R-3951-2015) : Décision D-2016-111, paragr. 175.

Quant à la **pièce Énergir-6, Document 6 (B-0039)**, également couverte par ladite déclaration sous serment, comme mentionné à la réponse d'Énergir à la question 1 de la demande de renseignements n° 5 de la Régie (B-0205), celle-ci porte sur la conciliation de la balance de vérification, de la base de tarification et de la structure de capital. Cette pièce est déposée sous pli confidentiel de la même manière que la pièce Énergir-42, Document 1 (B-0139) relative à la balance de vérification d'Énergir qui fait partie du lot de pièces mentionnées au paragraphe précédent qui ont fait l'objet d'un traitement confidentiel complet depuis plusieurs années. Par conséquent, Énergir soumet respectueusement que cette pièce doit recevoir un traitement identique. Énergir veillera toutefois à déterminer s'il serait possible de déposer une version caviardée de cette pièce et, le cas échéant, la déposera au dossier dans les meilleurs délais. De la même manière, afin d'assurer une cohérence entre le traitement de la pièce Énergir-42, Document 1 et celui de la pièce Énergir-6, Document 6, Énergir apportera les modifications nécessaires aux documents pertinents afin de faire passer la période demandée pour la confidentialité de cette dernière à dix (10) ans.

Considérant ce qui précède, les seules pièces restantes couvertes par la déclaration sous serment (B-0014) et qui ont fait l'objet des demandes de renseignements n° 4 et 5 (A-0015 et A-0017) de la Régie sont les pièces **Énergir-3, Document 1 (B-0022) ainsi qu'Énergir-4, Documents 2, 3 et 4 (B-0025, B-0026 et B-0027)**.

Dans un souci de saine administration des ressources réglementaires et d'efficience procédurale, Énergir demanderait donc respectueusement à la Régie de lui confirmer que l'audience prévue le 2 juin 2021 ne portera que sur l'ordonnance de confidentialité demandée pour les pièces mentionnées au paragraphe précédent, soit les pièces Énergir-3, Document 1 ainsi qu'Énergir-4, Documents 2, 3 et 4.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb